

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

VINCIT CONCORDIA FRATRUM

Vol XIII, No 12.

Montréal, Décembre 1907.

50 cts par an

Noël

C'est le grand jour, la fête par excellence des Chrétiens, le grand anniversaire qui rappelle le commencement d'une nouvelle ère, comme il marque celui d'une nouvelle année.

C'est la date qui sépare le monde ancien du monde nouveau; c'est l'événement qui a marqué l'origine d'une religion qui a révolutionné l'univers.

Noël est avant tout une fête religieuse, et en Canada, c'est le caractère qu'elle revêt avec la plus grande pompe.

A la fin de la soirée, chacun s'achemine vers l'église paroissiale, où les saints mystères vont rappeler la naissance du Dieu fait Homme.

C'est à cette cérémonie que l'on répète avec le plus d'enthousiasme et de foi le solennel: *Et verbum Caro factum est!*

Jamais les églises n'auront été mieux remplies, jamais la foule n'aura été plus recueillie, jamais les chants sacrés n'auront résonné avec plus d'allégresse sous les saints parvis.

C'est un jour tout à la joie, tout à l'espérance, tout à l'amour.

Noël! Voilà le Rédempteur!

Cette fête est particulièrement chérie des enfants.

Cette messe à laquelle on se rend au milieu de la nuit a pour eux quelque chose de mystérieux, de fantastique; ils y devinent des mondes de légendes.

A chaque instant durant l'office, ils croient apercevoir, au plafond du temple saint, l'étoile miraculeuse qui guida les Mages vers le berceau du divin enfant.

La crèche toute illuminée, dans laquelle repose l'image du Fils de la Vierge sainte, réveille en eux des sentiments de dévotion enfantine inconnus jusque-là. Pour eux, c'est une révélation. Cette représentation si petite et si faible de la Toute Puissance élève leur jeune âme, et leur montre l'amour divin dans

ce qu'il a de plus touchant et de plus poétique.

Noël est la fête de la réconciliation. C'est en ce jour que l'on pardonne les offenses, que l'on renoue les anciennes amitiés brisées, que l'on presse de nouveau la main que l'on avait fuie. Ce n'est pas en vain, que l'Eglise fait entendre ce chant d'amour et de charité:

Paix aux hommes de bonne volonté!

La fête de Noël, dans tous les pays, est accompagnée de coutumes particulières, d'un caractère religieux, réjouissant ou grave. La bûche de Noël est bénie avec une prière pour les pauvres et les voyageurs; l'arbre de Noël fait la joie des enfants; le *mistletoe* est ambitionné des amoureux; les réunions de familles, au repas du soir, dans la dégustation des plats traditionnels, sont le bonheur des grands parents, qui se voient revivre dans leurs enfants et leurs petits-enfants.

Noël a été le grand inspirateur des poètes populaires, et l'Eglise s'est relâchée un peu de sa discipline pour permettre, dans ses temples, le chant de ces naïves productions du Moyen-Age.

Qu'il s'agisse des pastourelles d'Italie, des rondes anglaises, des *vilancios* espagnols, ou des noëls français, on retrouve partout l'expression franche et pieuse de la même foi, de la même reconnaissance, s'exhalant en notes vives et animées, offrant à l'Homme-Dieu les expressions les plus sincères de reconnaissance et d'amour.

C'est en ce jour que le cœur s'ouvre large, et après les devoirs de reconnaissance envers Dieu, s'imposent les obligations à l'égard du prochain.

A côté de ceux qui se réjouissent, il y en a qui souffrent: ne leur marchandons pas quelques rayons de joie, laissons leur entrevoir un peu de bonheur.

Après le *Sursum corda*, n'oublions pas la sainte assistance à laquelle nous convie la Divinité elle-même dans la distribution du pain quotidien.

Nos Mutualistes Distingués



J. AMABLE CARON
Ex-Prés., Union St-Joseph de St-Henri,
Ass.-Sec. de l'Association Mutuelle des
Employés des Tramways.

Tribune Mutualiste

Du choc des idées
jaillit la lumière

Offres et Demandes d'Emploi.

La correspondance d'*Un Mutualiste* vient à point pour nous rappeler que nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions au sujet des offres et demandes d'emploi, et j'ose espérer que le B. E. prendra la suggestion qui lui est faite en sérieuse considération. Les associations canadiennes-françaises, ainsi que les cours canadiennes-françaises des sociétés étrangères s'occupent trop peu en général de ce détail qui est d'une grande importance pourtant et il appartiendrait vraiment à l'Alliance Nationale, cette institution qui a pris l'initiative de tant de progrès, de donner l'exemple encore une fois et de démontrer d'une façon pratique que nos compatriotes ne sont pas inférieurs aux individus des autres races. Je connais des Anglais et des Américains qui doivent leurs positions à leurs sociétés, il y a probablement peu des nôtres dans ce cas, car nous ne suivons pas assez à la lettre les statuts et l'engagement d'honneur qui nous font un devoir de nous aider mutuellement non seulement à l'heure de la maladie ou de la mort mais encore à l'heure de détresse et de chômage.

Secouons notre apathie, instituons un moyen quelconque de porter à la connaissance des intéressés les offres et les demandes d'emploi et l'Alliance aura du coup fait un pas de plus vers le progrès et la popularité.

EBÉNISTE.

L'Assistance aux assemblées. —
Du choix des "bons officiers".

Considérant l'opinion que j'ai déjà émise, que le seul et véritable moyen d'attirer les

membres aux assemblées était de se choisir un personnel de "bons officiers", il importe maintenant de savoir ce qu'il faut entendre par "un bon officier", et quelles qualifications doit avoir un membre pour être considéré comme tel.

Le "bon officier" doit avant tout être, et non se croire ou se dire un mutualiste sincère, renseigné et convaincu, doué d'un esprit d'initiative qui n'exclut pas la possession d'un certain degré d'ambition et de confiance en lui-même, mais non indispensable au bon fonctionnement de la société.

En faisant le choix de nos officiers, recherchons les véritables qualifications, prenant bien garde de ne pas nous laisser tromper par l'extérieur de la condition sociale de notre candidat, car celui-ci est souvent couvert d'un vernis qui finit par coûter très cher à ceux qui se fient aux apparences. Défions-nous aussi des "prétendants", des "chercheurs de charges" que l'on rencontre invariablement au temps de l'élection. Celui qui est toujours prêt à accepter n'importe quelle charge, celui qui est toujours prêt à goûter à toutes les sauces, le plus souvent sans y être invité, cet homme-là, défions-nous-en sans égard à son nom, à son rang, à sa profession, à sa position sociale en un mot, car, s'il paraît pouvoir nous rendre service d'abord, il nous gênera ensuite, et finira par nous faire détester l'assistance aux assemblées, et à un autre point de vue encore, être préjudiciable aux intérêts de la société; et l'on s'apercevra peut-être trop tard qu'il nous aurait été beaucoup plus facile avec un peu de prudence, de faire un choix plus judicieux, qu'il nous serait facile maintenant de nous débarrasser de "cet encombrant" pour ne pas dire plus; car ces "prétendants" ne sont jamais ou presque jamais sincères, rarement renseignés sur les véritables questions de mutualité, et ce que l'on croit généralement être de l'esprit d'initiative, ou au moins une ambition bien légitime n'est en réalité que de l'audace plus ou moins bien dirigée, qui n'a rarement d'autre but ni d'autres résultats que de servir les intérêts professionnels ou commerciaux du titulaire, et ce malheureusement, trop souvent aux dépens de la société qui devrait au moins être la première à en bénéficier. Dans d'autres cas, et ceux-ci sont assez nombreux, le titulaire aura accepté une charge après s'être fait prier un peu, mais il en profitera pour faire du capital personnel, pour être constamment en évidence vis-à-vis de ses concitoyens, et satisfaire une ambition qui n'a rien de commun avec les intérêts de la mutualité, et ici encore, c'est toujours la société qui y perd le plus.

Donc, si nous voulons avoir de bons officiers, et par suite, des assemblées nombreuses, il faut absolument que ceux qui ont charge de ces assemblées soient en mesure, par la possession de qualifications requises, de prouver l'utilité, la nécessité même des assemblées à ceux qui les fuient.

Un officier sincère dans ses paroles et dans

ses actes possèdera invariablement la confiance de ses confrères, et ce, dans une large mesure; il attirera l'attention même des plus indifférents; chacun s'attachera à ses idées petit à petit; il jouira d'une popularité qui dure, et les membres s'intéresseront à ses succès et s'en réjouiront au lieu d'en être jaloux. Si encore, cet officier est renseigné sur ses devoirs et pouvoirs, s'il est convaincu, ses opinions seront toujours respectées et feront souvent autorité, et ses décisions feront loi dans la plupart des cas. Bravo, alors, et honneur à lui; car c'est là que l'ambition qui l'aura animé à un juste degré sera amplement satisfaite, surtout s'il se rend compte du bien qu'il a pu faire sans trop se déranger, et encore, s'il compare sa carrière (quelque courte qu'elle soit) avec celle d'un « prétendant » qui paraissait l'éclipser à ses débuts. Officier et membres sont contents et celui-là peut s'être convaincu par expérience que *ce n'est pas le membre qui doit rechercher la charge, mais la charge elle-même qui doit trouver le membre*, et s'il m'était permis d'offrir un conseil aux « prétendants » qui pourraient me lire, je leur dirais: « Travaille d'abord pour obtenir les qualifications requises, et quand les charges se présenteront, elles te trouveront en ligne ».

J. A. P., Québec.

La Fortune

On dit que la fortune appartient à ceux qui se lèvent tôt; je crois plutôt qu'elle sourit à ceux qui marchent vite. Ne la représente-t-on pas se dressant sur une route, les yeux bandés, pour bien marquer qu'elle n'a pas le temps de choisir, emportée dans sa course folle à travers le monde. Les savants ont noté que de nos jours les piétons marchaient de plus en plus vite, même à leur insu, tant cet amour de la vitesse s'est emparé d'eux. Cette passion a déjà fait de nombreuses victimes, et, sans compter les accidents inévitables, l'on peut avancer qu'elle a sûrement, par le surmenage, encombré nos asiles d'aliénés.

Un vieil Anglais prend son bain dans la rivière en toute saison; il est parfois obligé de casser la glace et n'a jamais eu le moindre rhume.

* * *

En histoire, assurément, l'in vraisemblable n'est pas l'impossible. Il y a un nombre d'événements extraordinaires, et déroutants, et romanesques, aussi. Le roman n'est cependant pas partout et tous les faits n'ont pas, à côté de leur version officielle, une autre face. Il ne faut pas trop de scepticisme, mais il ne faut pas trop, non plus, de crédulité.

A Conserver

Banques en faillite ou en liquidation

Voici une liste des banques canadiennes en faillite ou en liquidation qui peut être consultée avec avantage lorsqu'on veut savoir si leur billet ont encore de la valeur:

Agricultural Bank of Upper Canada	* S. V.
Bank of Acadia, Nova Scotia	"
Bank of Brantford, Ontario	"
Bank of Canada, Montréal	"
Bank of Clifton	"
Bank of Liverpool, Nova Scotia	"
Bank of Prince Edward Island	"
Bank of London	"
Bank of Upper Canada	"
Central Bank of Canada, Toronto	"
Central Bank of New Brunswick, Fredericton, N. B.	"
City Bank of Canada, Toronto	"
Commercial Bank of New Brunswick	"
Commercial Bank of Manitoba, Winnipeg (au pair en Canada.)	"
Consolidated Bank of Canada	S. V.
Exchange Bank of Canada, Montréal	"
Farmers Bank of Rustico, P. E. I.	"
Farmers Bank, Toronto, Ont.	"
Federal Bank of Canada, depuis le 4 mai 1893	"
International Bank of Canada, Toronto	"
La Banque Jacques-Cartier, Montréal, (au pair, en Canada)	"
La Banque du Peuple, Montréal, (au pair, en Canada)	"
La Banque Ville-Marie, (au pair en Canada)	"
Maritime Bank, St. John, N. B.	S. V.
Mechanics Bank of Montreal	"
Mechanics Bank of St. John	"
Metropolitan Bank, Montreal	"
Pictou Bank	"
Royal Canadian Bank, Montréal	"
Royal Canadian Bank, Toronto	"
Stadacona Bank of Quebec	"
The Bank of Western, Canada	"
Union Bank of Newfoundland, St. John's	"
Westmoreland Bank of New Brunswick	"
Zimmerman's Bank 1858	"

* S. V., signifie sans valeur.

Le petit verre

Bien d'autres avant moi ont clamé les dangers de l'alcool ; bien d'autres ont mis en garde l'humanité contre ce fléau, destructeur de force, de santé, d'intelligence. Et la consommation du funeste poison ne semble pas diminuer. Mais n'oublions pas que c'est à force de frapper sur un clou qu'on l'enfoncé. Frappons donc sur le clou ; une vérité finit toujours par éclairer les aveugles, par la force lumineuse du vrai, par l'éclat qui renverse et brise les négations de l'erreur et du faux.

J'espère donc que ces quelques conseils sans prétention toucheront plus d'une intelligence, qui, souvent par manque de réflexion, est restée dans l'erreur et le préjugé.

L'on s'imagine que l'alcool pris à doses modérées est salulaire, que l'apéritif quotidien est sans danger. Et combien d'hommes intelligents, qui ne se sont jamais enivrés, croient être sobres en prenant avant le repas un apéritif et après un petit verre de liqueur d'alcool ; ils se préparent des maladies pernicieuses à marche lente mais certaine.

Ces hommes ne croient pas (parce qu'ils ne se livrent pas aux excès des alcooliques invétérés) que la petite quantité d'alcool qu'ils ingèrent par jour soit nocive. Et pourtant nombre d'accidents les guettent !

Je suis persuadé que pour beaucoup d'entre eux c'est plus habitude que besoin et que la simple observation de la dépense annuelle occasionnée par leur petit défaut, les ferait réfléchir et abandonner leur poison quotidien. Admettons une dépense journalière de 10 cents, cela fait plus de \$36.50 par an.

Et je suis malheureusement certain que celui qui dépense bénévolement \$36.50 par an pour s'empoisonner à petite dose, ne dépensera pas un cent par jour pour s'assurer une bonne santé, pour prévenir quantité de maladies ou pour guérir celles qui l'affligent.

Notes Encyclopédiques

150,000 hommes sur une verge carrée, tel est le tour de force pictural que vient de réaliser le miniaturiste Van Driesden, qui a réuni sur un carton d'un mètre les 150,000 soldats français et ennemis, de la bataille de Waterloo. Ils sont, ces soldats, un peu moins gros que des fourmis, mais, en les regardant à la jumelle ou à la loupe, on peut suivre, merveilleusement et minutieusement rendu, le mouvement de la bataille, les marches, les diverses formations des troupes et les charges de cavalerie.

La collection de timbres du célèbre philatéliste anglais W. W. Mann vient d'être vendue pour \$50,000 Il l'avait commencé il y a vingt ans. Elle ne comprenait que des timbres européens ; mais tous les spécimens, contenus dans quatre-vingt albums, étaient neufs ou dans un état irréprochable. Chaque pays était spécialisé, dans cette collection extraordinaire, et beaucoup de timbres rares étaient représentés par de nombreux exemplaires — parfois cinquante — classés par deux, par quatre, même parfois davantage. Quelques-uns étaient représentés par des feuilles entières.

* * *

Il y a à Nuremberg, Allemagne, près de 40 manufactures de crayons employant 10,000 personnes et produisant par année une moyenne de 350 millions de ces articles.

* * *

Il y a actuellement en construction aux Etats-Unis 13,000 milles de nouvelle voie ferrée.

* * *

On compte dans l'état de New York, 5,090 sauvages vivant en tribus.

* * *

En Russie les enfants d'écoles ont des vacances à chaque saison; elle varient de deux semaines à cinq semaines.

* * *

Une personne en santé est censée faire, à la marche, 75 pas à la minute.

La mutualité

Il en coûte peu pour son administration. Elle ne paye aucun dividende à des actionnaires. Elle n'est pas non plus organisée ni conduite pour un gain personnel. Sa base est la charité, la plus grande de toutes les vertus. L'assurance fraternelle couvre de son manteau protecteur la veuve et les orphelins. Elle apporte plus de bonheur, de paix et de contentement qu'aucune autre organisation humaine.

Elle élève les enfants, protège le foyer, forme le bon citoyen. La fraternité propage la religion: elle est la servante de l'Eglise. Elle soutient l'industrie la moralité, l'amour du prochain, la sympathie pour l'affligé.

ECHANGE

L'ALLIANCE NATIONALE

JEAN HUDON, Marchand-Tailleur
59, rue Saint-Charles-Borromée

ASSORTIMENT
COMPLET DE **TWEEDS, SERGES, ETC.** POUR HABIT
DE PRINTEMPS

Aussi : Marchandises Legeres pour Habits de Printemps

Coupe garantie Fini irréprochable. Promptitude dans l'exécution Une visite vous conviendra.

JEAN HUDON, 59, Rue Saint-Charles-Borromée

Tabac "Bryère"

30c, 40c, 50c, 60c, 80, \$1.00

Demandez le fameux tabac "Bryère" le seul absolument naturel sur le marché

Commandes par la maille exécutées promptement et avec soin. Echantillons envoyés gratis sur demande.

H. P. BRUYERE & CIE., 1040, BOULV.
SAINT-LAURENT
Tél. Bell : Main 4149.

WILSON & LAFLEUR

SUCCESEURS DE C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit
Importateurs, Relieurs, etc.

17 & 19, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

Tél. Bell : Main 2921. O Boite B. P. 2432.

- L A -

Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en Juin et 1900

**Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTREAL, CANADA.**

Capital Autorisé \$2,000,000.00

Capital Versé 1,000,000.00

Reserve et Surplus 150,000.00

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie., Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président : M. S. CARSELEY, de S. Carseley & Co., Président "Central Heat, Light & Power Co."

Honorable L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture.

Monsieur ROD. FORGET, M. P., de la société L. J. Forget & Cie. Monsieur G. M. BOWDRETH, Vice-Président Canadian Pacific Railway Co. Monsieur ALPHONSE RACINE de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en Gros, Montréal. Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant Général.

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires Censeurs)

Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi

Vice-Président : Docteur E. P. LACHAPPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Honorable LOMER GOUIN, Premier Ministre, Province de Québec.

Gérant Général : TANCREDE BIENVENU

Auditeur : A. S. HAMELIN. Inspecteur : ALEX. BOYER

7 Bureaux de Quartier dans la Ville

25 Succursales dans la Province de Québec

Département d'Épargne.—Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3½ % l'an, suivant termes. Intérêts de 3% sur dépôts payables à demande.

Correspondants Étrangers : ETATS-UNIS, NEW-YORK, Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. BOSTON : National Bank of the Republic. BUFFALO : Columbia National Bank. CHICAGO : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital & Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsch Bank. AUTRICHE : Kais. Koan. Priv. Oesterreichische Landesbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'ALLIANCE NATIONALE

J. A. Karch

ARCHITECTE

17, Côte PLACE D'ARMES MONTREAL

TEL. MAIN 3576

Résidence : 860 ST-HUBERT ;
Téléphone Bell Main 4419
" East 4323

DÉSIRÉ L. DESBOIS

AVOCAT, PROCUREUR, Etc.

20, rue St-Jacques, Montreal, Can.

Tél. Bell Main 2789
Tél. Bell Est 5684

Bureau du soir :
225, RACHEL

N. A. Millette, LL. B.

AVOCAT

97 RUE ST-JACQUES MONTREAL

LEANDRE PLANTE

Avocat

151, rue Saint-Jacques

TEL. MAIN 2254

E. E. DuVerger

L'OPTICIEN

Pratique et Scientifique de Montréal

10 ans de pratique à Chicago.

Ajustement parfait de Lunettes et Pince-Nez une Spécialité. Yeux artificiels, assortiment complet de Lunette d'Opéra, etc. EXAMEN GRATUIT DE LA VIE. Consultez-nous pour vos yeux et améliorez votre vue

202 St-Denis (Coin Ste-Catherine) Tel, Est 4647



D^r Armand D. Porcheron

CHIRURGIEN- DENTISTE . .

713, rue Ste-Catherine Est

(Edifice de la Banque Hochelaga)

MONTREAL

TÉL. BELL : EST 668.

Benefices

accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ. — 1^o de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale ; 2^o de 60 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1^o — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alors porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse ; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o — Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.

(b) INDEMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation ; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquise représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation ; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité : de 18 à 65 ans.
Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.

Emile Beauchamp

Avocat

(de GEOFFRION & BEAUCHAMP)

72 Notre-Dame Est Phone M. 1860

Bureau du soir : 545 Amherst. Phone E. 1125.

Questions Mutualistes

Une décision qui intéresse tous les mutualistes

Nous avons promis dernièrement de faire connaître à nos lecteurs quelques-uns des travaux qui ont été accomplis par le National Fraternal Congress lors de sa session du 23 août 1907. Nous tenons aujourd'hui parole, en mettant devant eux les résolutions suivantes qui, à notre avis, présentent un intérêt primordial, car elles indiquent l'orientation salutaire que veut imprimer à la mutualité ce congrès si utile et dont l'autorité est si incontestable.

(Traduction)

« Attendu qu'avec un tarif insuffisant, aucune société de secours mutuels ne peut payer des indemnités sans accumuler des déficits qui finiront par l'obliger à remanier ses taux ou la conduiront à la banqueroute;

Attendu que chaque société de secours mutuels est intéressée au succès de la mutualité en général et que la faillite d'une société affecte plus ou moins le principe mutualiste et par là, chaque société individuellement;

Attendu que chaque société de secours mutuels en faveur d'un tarif suffisant, et qui en possède déjà un ou a l'intention d'en avoir un bientôt a intérêt à ce que toutes les sociétés fassent de même;

Attendu que ce congrès, depuis plusieurs années, en est venu à la conclusion qu'un tarif suffisant est une nécessité et qu'il a publié un tarif des contributions minimum qui doivent être exigés par une société qui veut s'obliger à payer sûrement des indemnités en cas de décès;

Attendu que plusieurs sociétés continuent de fonctionner avec des tarifs qui d'après le Congrès, sont absolument insuffisants et même tellement au-dessous du coût réel du risque, qu'ils produiront inévitablement un désastre;

Attendu qu'il est de l'intérêt commun des sociétés que chacune d'elles remanient leurs tarifs et les rendent proportionnés aux indemnités promises;

Il est résolu que ce Congrès réaffirme sa proposition qu'aucune société de secours mutuels ne doit entreprendre d'accorder des indemnités à moins qu'elle n'ait un tarif qui lui procurera des contributions proportionnées aux indemnités promises;

Résolu de plus, que ce Congrès est d'opinion que tous les remaniements de tarifs doivent être basés sur celui du National Fraternal Congress, qu'au moins les contributions ne doivent pas être inférieures, soit à ce tarif modèle, soit aux données que chaque société s'est procuré par expérience;

Résolu de plus, que ce Congrès recommande aux législatures des états de l'Union d'adopter des lois fixant comme tarif minimum celui du National Fraternal Congress ou tout au moins celui qu'une société considère comme nécessaire d'après son expérience pour lui permettre de payer les indemnités promises et que les officiers et les comités de ce congrès emploient tous leurs efforts pour arriver à ce but.

Tarif gradué pour vie entière d'après le National Fraternal Congress

Age	Annuelle	Mensuelle
21	\$10.62	\$0.93
22	10.92	.96
23	11.24	.98
24	11.57	1.01
25	11.92	1.04
26	12.28	1.07
27	12.67	1.11
28	13.08	1.14
29	13.51	1.18
30	13.96	1.22
31	14.43	1.26
32	14.94	1.31
33	15.47	1.35
34	16.03	1.40
35	16.62	1.45
36	17.24	1.51
37	17.90	1.57
38	18.60	1.63
39	19.34	1.69
40	20.11	1.76
41	20.93	1.83
42	21.80	1.91
43	22.72	1.99
44	23.69	2.07
45	24.72	2.16
46	25.81	2.25
47	26.91	2.35
48	28.20	2.45
49	29.51	2.58
50	30.98	2.71
51	32.39	2.83
52	33.97	2.97
53	35.65	3.12

Age	Annuelle	Mensuelle
54	37.45	3.28
55	39.36	3.44
56	41.41	3.62
57	43.60	3.88
58	45.94	4.02
59	48.45	4.24
60	51.13	4.47

leur fournir de tête le résultat de la multiplication de ce nombre 12,345,679 par un nombre tel que 27 ou 63, etc. Or, comme le produit doit être forcément un nombre de 9 chiffres, ils vont se demander s'ils ne se trouvent pas en présence d'un nouvel Inaudi? Nullement, et vous allez voir pourquoi la solution peut être trouvée immédiatement, même par un enfant.

Résolu que le comité de la jurisprudence de ce Congrès soit prié de se joindre au comité nommé à cet effet par l'Associated Fraternities of America pour conférer de la question et considérer le projet d'adopter une loi uniforme qui pourra être soumis à toutes les législatures, si l'entente est possible, et que rapport soit fait au Congrès lors de sa prochaine session.²⁰

Multipliez le nombre 12,345,679 par le chiffre 9, et vous obtiendrez comme résultat :

111,111,111

Dès lors, il est clair que si vous multipliez ce nombre par les multiples de 9, vous obtiendrez les résultats suivants :

12,345,679	×	par 9	donne	111,111,111
—	—	18	—	222,222,222
—	—	27	—	333,333,333
—	—	36	—	444,444,444
—	—	45	—	555,555,555
—	—	54	—	666,666,666
—	—	63	—	777,777,777
—	—	72	—	888,888,888
—	—	81	—	999,999,999

Le Mille

Le mille est l'unité de mesure terrestre en usage au Canada, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Pour se faire une idée de l'itinéraire que représente un mille on peut le décomposer de diverses façons afin de se donner des points de comparaison.

D'abord, un mille c'est 28 arpents et un arpent, 180 pieds, ancienne mesure française encore en usage dans la province de Québec.

En mesure anglaise officielle, un mille c'est 1,760 verges, ou 5,280 pieds, ou 63,360 pouces.

Voyons maintenant combien il y a de pieds dans les principales fractions du mille :

- ½ mille c'est 2,640 pieds.
- ¼ de mille c'est 1,320 pieds.
- ⅛ de mille c'est 660 pieds.
- 1-16 de mille c'est 330 pieds.

Comme on peut le voir, les nouveaux océaniques qui mesurent au-delà de 700 pieds ont donc une longueur de plus d'un huitième de mille et comme leur hauteur est en proportion il n'est pas étonnant qu'ils puissent contenir 4,000 à 6,000 personnes, soit la population d'une petite ville.

Le Nombre 12,345,679

Encore un nombre curieux. D'abord, vous voyez qu'il est facile à retenir, puisqu'il se compose de la suite des chiffres de 1 à 9, dont le chiffre 8 a été exclus.

Annoncez à vos amis que vous êtes très fort en calcul, et que vous pouvez du premier coup

Vous voyez maintenant pourquoi il vous sera facile de fournir de tête le résultat de la multiplication de ce curieux nombre par 27,63 ou tout autre multiple de 9.

Journal Universel

Il y a en Chine un journal, le *China Times*, qui s'imprime en sept langues, c'est-à-dire en français, en anglais, en allemand, en italien et en russe, sans parler du chinois et du japonais. D'ailleurs les Autrichiens ont été plus loin encore et ils possèdent une revue bi-mensuelle qui a des collaborateurs dans toutes les parties du globe; ces collaborateurs sont tenus d'écrire leurs articles dans leur propre langue si bien qu'on a vu quelquefois dans cette Revue de Babel des études en trente idiomes différents. Le *Pantobiblion Magazine* de Saint-Petersbourg est tout aussi original; il se compose surtout d'articles de critiques et les ouvrages analysés le sont toujours dans la langue même où ils sont écrits, si bien que l'on a pu lire dans le même numéro des comptes rendus que pouvaient comprendre presque tous les peuples de l'Europe.

L'homme le plus sot est celui dont l'unique souci est d'emplir son estomac.

Ne Rien Perdre

Si l'ordre est une qualité féconde en bons résultats, c'est parce que cette qualité est le résultat d'un heureux équilibre dans les facultés les plus précieuses: le bon sens,—le jugement,—la perception nette et prompte de l'importance capitale ou secondaire des choses.

L'ordre chez nous, l'ordre autour de nous, répond *toujours* à l'ordre établi dans notre esprit et dans notre âme. Par conséquent le désordre extérieur dénonce toujours le désordre intérieur.

On le comprend quelquefois, mais au lieu de s'appliquer à faire réellement régner l'ordre chez soi, en soi, on s'efforce seulement de masquer le désordre, de fermer sur lui les portes des armoires et les serrures des tiroirs afin de cacher le fouillis d'objets hétérogènes qui gisent pêle-mêle ensemble.

Mais cela n'est que l'hypocrisie de l'ordre et l'on ne peut attendre de bons effets de cette apparence, pas plus que d'aucune apparence.

Quand cette disposition au désordre se révèle chez les enfants, il n'y a pas de temps à perdre pour la combattre; même il faut la prévenir en pliant les enfants dès leur plus jeune âge, à d'invariables habitudes d'ordre qui peu à peu s'imposeront à leur nature comme une règle dont ils ne pourront plus se départir. On les obligera à ranger soigneusement, un à un,—et non pas en *tas*,—d'abord leurs jouets,—plus tard leurs cahiers et ses livres,—puis tous les ustensiles qui servent à leurs travaux. Quand on a connu et goûté la paix et le contentement que procure l'ordre, on envisage le désordre avec horreur et l'on ne saurait tomber sous son empire.

Seulement il ne suffit pas à cet égard d'avoir de bonnes intentions; il y faut persévérer et les appliquer, et ne pas se contenter de la théorie en se dispensant de passer à son application. Répéter tous les jours à une petite fille ou bien à un petit garçon: «Voyons, Marie, range donc ta poupée;—Henri, tu laisses *trainer* tous les jours tes soldats sur le tapis, c'est insupportable!...» est chose tout à fait insuffisante. Il faut avec persistance obliger la petite fille et le petit garçon à ranger soigneusement leurs jouets, sans jamais leur permettre de s'en dispenser. Toute défaillance sur ce point: ruine le résultat des efforts antérieurement faits, et les discours, les

recommandations, adjurations, admonestations, sont absolument inutiles. En les prononçant on a non pas accompli son devoir, mais *rusé* avec son devoir... par conséquent enseigné à l'enfant que l'on peut se contenter de l'apparence de l'effort sans aller jusqu'à la stricte exécution du devoir.

Il faut donc enseigner l'ordre aux enfants et s'appliquer à profiter soi-même des leçons qu'on leur donne. Grâce aux habitudes d'ordre, on réussit à ne rien perdre dans le domaine matériel aussi bien que dans le domaine moral et intellectuel, et la somme des richesses acquises par ces habitudes d'épargne serait incalculable si on la pouvait chiffrer. Elle se compose d'infiniment *petits* sans cesse accumulés; ce sont les minutes que l'on ne perd pas pour lesquelles on a un emploi. Ce sont les habillements dont on ménage la fraîcheur pour les garder longtemps présentables, car il s'agit d'établir, en ce qui concerne ce dernier détail, une règle essentielle.

On n'a pas tout fait quand, pour ne rien perdre, on porte ses habillements jusqu'à complète usure. Il ne peut être question de se montrer avec des habits troués, ni même tachés, ni même trop fanés. S'il est bon de ne rien perdre en fait d'habillement, il est indispensable de ne rien perdre (ou aussi peu que possible, du bon aspect de l'habillement. Il est un degré d'économie qui, lorsqu'il n'est pas imposé par l'extrême pauvreté, fait perdre quelque chose: la considération d'autrui, le respect d'autrui. Nous sommes strictement obligés de présenter un aspect aussi ordonné, aussi agréable que possible; et si pour ne rien perdre nous portons des habits démodés, fripés, souillés, nous prouvons que nous manquons de jugement, de dignité, et que le respect de nous-mêmes nous fait défaut.

On a tort si l'on mesure la considération à la richesse des habits: les très petites âmes et les esprits privés de culture attachent seuls une grande importance au prix de revient d'une toilette, mais on a raison, et tout à fait raison, de retirer cette considération aux personnes qui, par économie, désordre ou incurie, n'offrent pas l'aspect *soigné* dont on peut se faire honneur avec le plus simple vêtement, simplement fait, mais proprement porté.

Sans doute il faut éviter l'excès opposé à celui du désordre; il faut se garder de la manie, mais, entre ces deux écueils, il y a de la place pour l'exercice judicieux de la raison. Elle nous enseignera qu'il faut toujours

proportionner l'effort au résultat et ne rien perdre,—fût-ce de notre temps,—pour collectionner et classer des objets qui nous seront toujours inutiles; mais si nous ne les collectionnons pas pour les garder indéfiniment, nous pouvons les classer pour les donner.

Nos habillements, ceux des enfants, ne peuvent être portés jusqu'à complète usure. Il serait puéril de les garder et l'on y perdrait du temps et la place qui leur serait attribuée. Pour ne rien perdre, il faut donner; et ces vêtements qu'on ne peut plus décentement porter peuvent rendre service aux pauvres, surtout si nous avons eu soin de préserver les-dits vêtements des taches trop apparentes et des déchirures qui sont irréparables.

Pour éviter l'un et l'autre excès,—celui de l'ordre dégénéral en manie ou parcimonie, celui du désordre aboutissant à la ruine, à l'indélicatesse,—il est un guide qui est, je crois, bon à suivre: que l'ordre s'exerce surtout en vue d'augmenter le budget de la charité et de permettre la générosité. Avec ce but, il n'y a pas à redouter la dégénérescence de l'ordre, et celui-ci, dépouillé de tout alliage égoïste, sera en même temps garanti contre la mesquinerie, la manie et la parcimonie.

Quelle que soit la fortune que l'on possède, il est salutaire de s'appliquer à ne rien perdre, non pas même une allumette ou une épingle. C'est une faute, c'est presque une indélicatesse, de perdre inutilement ce qui peut être employé utilement, de remplir des verres avec des boissons qu'on laisse à moitié consommées, en un mot de *gâcher* bien des choses autour de soi par indolence, pour s'épargner un effort... même de réflexion. Les personnes qui s'abandonnent à ce genre de désordre sont assez disposées à penser, ou tout au moins voudraient faire croire que l'ordre est synonyme de petitesse, et le désordre de grandeur: suivant elles, il est *honteux* de s'astreindre à ne rien perdre; suivant elles aussi,—plus tard,—il n'est pas honteux de commettre bien des indélicateses quand, à bout de ressources, il faut vivre cependant et vivre d'expédients.

Cette opinion est celle des personnes qui sont très ignorantes. Avec un peu de culture d'esprit, elles sauraient que la véritable dignité commande les habitudes d'ordre sans lesquelles elle ne pourrait subsister. Sans doute aussi, elles ne savent pas que le désordre, le *décousu* dans l'existence, les repas pris à tort et à travers la faim trompée par des

bonbons, l'absence, en un mot, de toute règle, de toute régularité, est l'apanage d'une classe de personnes parmi lesquelles on n'a point coutume d'aller prendre des exemples.

Notes Encyclopédiques

Le Canada a 100,000 hommes employés dans l'industrie des pêcheries.

* * *

En Suède, ce sont des femmes qui cirent les chaussures, font la barbe et taillent les cheveux.

* * *

C'est en 1896, que l'or fut découvert par hasard dans un ruisseau du Klondyke, au Yukon.

* * *

Une des bibles manuscrites du Vatican pèse 320 livres. C'est la plus lourde et la plus considérable connue.

* * *

Les Calvinistes ne célèbrent aucune fête, pas même Noël; ils prétendent que le dimanche seul doit être observé.

* * *

En l'an 105 avant Jésus-Christ, Trajan fit construire sur le Danube un pont qui avait une longueur de 4,770 pieds.

* * *

Dans la baie de Fundy la marée s'élève d'un pied chaque minute. L'eau atteint parfois une hauteur de 70 pieds.

* * *

La première tête humaine reproduite sur une pièce de monnaie est celle d'Alexandre-le-Grand. Auparavant on ne reproduisait que des images de divinités.

* * *

A Doornklooff, Transvaal, dans une mine d'or, on a creusé un puits de 5,550 pieds de profondeur. C'est un des rares cas où l'on a percé la croûte terrestre à une profondeur de plus d'un mille.

* * *

Dans le bon vieux temps, alors qu'on employait le pétrole dans les phares, une lampe donnant un pouvoir éclairant de 6,000 chandelles était considérée comme un phénomène. Le dernier phare électrique construit par la France, au Havre, a un pouvoir de 2,500,000 chandelles..

L'Alliance Nationale

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS L' "ALLIANCE NATIONALE"

Fondée le 11 décembre 1892. Incorporée par la Législature de la
Province de Québec en 1893 (56 Victoria, ch. 84).

A MONTRÉAL

7 Place d'Armes

B. P. Boîte 2172

Tél. Bell 2256.

 MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1907

Rapports Annuels

Nous attirons de nouveau l'attention des cercles sur l'obligation où ils sont de transmettre ces rapports au Conseil Général au temps prescrit par les statuts. Tous les cercles fondés avant le 1er décembre courant doivent faire ce rapport. Pour ceux qui ont une caisse locale des malades, la pièce appelée "Appendice" fait partie de ce rapport. Les comptes des cercles ont dû être arrêtés au 1er décembre, et les Secrétaires-Financiers et Trésoriers ont dû préparer ce rapport à cette date et le transmettre à leurs cercles en duplicata dans le cours des huit premiers jours du mois. Un exemplaire doit être expédié au Conseil Général dès que le cercle aura disposé du rapport (art. 230 et au plus tard avant le 10 janvier prochain. Il ne faut pas perdre de vue que les cercles en défaut encourront les pénalités édictées par l'article 321 des statuts.

Ça et là

La mutualité c'est l'épargne multipliée par l'association et ennoblie par la solidarité.

* * *

Les sociétés mutuelles sérieuses, sagement administrées, appellent de toutes leurs forces les réformes qui rendront la mutualité stable et inébranlable.

* * *

C'est lorsqu'on semble ne pas avoir besoin d'assurance qu'il faut s'assurer, parce que quand on constate qu'il nous en faudrait, il est parfois trop tard.

Après quelques semaines d'un repos bien gagné, notre dévoué secrétaire général est revenu au bureau et les sociétaires seront heureux d'apprendre qu'il a repris ses occupations ordinaires.

* * *

L'assurance sur la vie n'est pas l'assurance contre le risque d'un événement incertain. C'est, au contraire, une certitude absolue que chaque assuré devra mourir et que chaque police d'assurance sera présentée pour paiement. La moyenne du nombre d'années que chaque assuré vivra est connue, et ne dépasse jamais quelques dizaines d'années.

Il n'y a qu'un seul moyen par lequel chaque sociétaire d'une société d'assurance fraternelle puisse léguer à sa famille une somme de mille dollars: c'est que lui et ses confrères versent des contributions suffisantes dont la totalité avec les intérêts accrus équivaldront à autant de mille dollars qu'il y a de sociétaires.

* * *

Nous accusons réception du premier numéro du Bulletin du *National Fraternal Congress*, organe officiel de cette importante fédération. Ce bulletin publie la liste des sociétés qui ont fait partie du dernier congrès ainsi que le nom de cinq de leurs officiers; il publie en outre la liste des comités permanents avec le nom des membres qui en font partie pour l'exercice 1907-8. Dans cette dernière liste, il nous a fait plaisir de constater que notre société avait l'honneur d'être représentée au comité des finances et des lettres de créance, en la personne de son secrétaire général, M. L. J. D. Pineau.

* * *

Pour peu qu'on y réfléchisse, rien n'est plus grand ni plus beau que ce principe de la Mutualité, dont la notion est inscrite dans le précepte évangélique: *Aimez-vous les uns les autres*; en d'autres termes: aidez-vous et assistez-vous mutuellement. Jamais plus qu'en ces dix dernières années, tant d'efforts n'auront été faits pour tâcher d'atténuer les conséquences des fléaux qui désolent notre pauvre humanité: de toutes parts on se groupe pour combattre la grêle, l'incendie, l'inondation, les accidents, la maladie, la misère, la vieillesse et la mort. Ce sera la gloire du dix-neuvième siècle d'avoir sonné le réveil de cette force si longtemps endormie, et peut-être au vingtième siècle sera-t-elle le levier qui soulèvera le vieux monde social.

NOUVEAUX CERCLES

Cercle Bouchette, No 303.

Institué au Lac Bouchette, Lac St-Jean, le 23 octobre 1907, par Chs. Duquette, I. C. et organisé par le Dr Giguère.

OFFICIERS

- Chapelain, Rév. Geo. Bilodeau.
- Sub. P. G., M. Thomas Jalbert.
- Président, M. Joseph Lapointe.
- V. Frés., M. J. N. Lapointe.
- S. A., J. E. Morin.
- S. F., Eug. Jalbert.
- Trésorier, Eug. Jalbert.
- Md.-Ex., J. E. Michaud.
- Comm., Adolphe Bouchard.
- Introd., Geo. Potvin.

Cercle St-François de Sales, No 304.

Institué à St-François de Sales, Lac St-Jean, le 25 octobre 1907, par Chs. Duquette, I. C. et organisé par le Dr Giguère.

OFFICIERS :

- Chapelain, Rév. Joseph Girard.
- Sb. P. G., M. J. C. Lacroix.
- Président, Ferdinand Fortin.
- V. P., Léo Bernard.
- S. A., Eug. Laflamme.
- S. F., François Maltais.
- Trés., François Maltais.
- Méd. J. E. Michaud.
- Comm. Théo. Villeneuve.
- Introd., Théophile Boivin.

CONDOLEANCES

Les cercles ou bureaux de perception suivants, ont voté des condoléances aux personnes ci-après mentionnées :

Cercle Triluvien, No 124.—10 A. M. C. B. Lord, à l'occasion de la mort de son épouse; 20, à la famille de M. J. H. Bourassa; 30, à M. G. A. Bistadeau à l'occasion de la mort de son épouse.

Cl. St-Pierre No 8.—R. J. Prud'homme, à l'occasion de la mort de son père.

Cl. Jeanne d'Arc, No 53.—A. M. Alcide Chaussé, à l'occasion de la mort de sa sœur; et M. Joseph Dufort, à l'occasion de la mort de sa belle-sœur.

Cl. D'Argenteuil, No 84.—A la famille de M. Joseph Prévost.

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé les confrères dont les noms suivent, ses substitués auprès de leur cercle respectif, savoir :

- M. Thomas Jalbert, cl. Bouchette, No 303;
- M. J. O. Lacroix, cl. St-François de Sales, No 304.

MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le choix des médecins i-après nommés a été ratifié par le Bureau Exécutif :

- M. J. E. Michaud, cl. Bouchette, No 303 et St-François de Sales, No 304; M. Eugène Lafontaine, (adjoint) cl. St-Barthélemy, No 72.

CERCLE REINTEGRE

Le cercle Gaboury, No 282, a été réintégré.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Sturgeon Falls, 9 mars 1907.

- M. L. J. Papineau, S. G., Alliance Nationale.

Cher Monsieur,

Je dois beaucoup de remerciement à l'Alliance Nationale pour le prompt paiement du certificat de feu Ivan Joanisse, mon époux, et dont je souhaite un grand succès à cette bienfaisante Société.

Veuillez accepter mes remerciements et me croire,

Votre dévouée,

Dame Veuve ALEXINA JOANISSE.

Montréal, 11 mars 1907.

Je, soussignée, déclare par les présentes, être très reconnaissante à l'Alliance Nationale pour la somme de mille dollars qu'elle m'a payée en paiement du certificat de donation de feu mon mari, Cléophas Papineau, et me fais un devoir de la recommander.

JOSÉPHINE LELACHEUR.

×
sa marque

Témoins :

Alcide Dalpé, J. B. M. Dufresne.

NECROLOGIE

No	NOM	ADMISSION			Dotation	DÉCÈDE			Médecin Examineur
		Age	Cercle ou B.P.	Date		le	Age	Cause	
692	Louis Labelle.....	53	St-Jérôme, No 15...	25-10-93	\$1000	8-8-07	67	Hémorrhagie cérébrale	F. P. Vannier
693	Rév. W. Vinet.....	27	Soulanges, No 60...	28-3-92	1000	17-8-07	32	Appendicite	J. A. N. Roberts
694	William Chartrand....	26	Sacré-Cœur, No 6...	28-11-92	1000	20-8-07	31	Péritonite	J. A. Lapiere
696	Joseph Binette.....	20	Chénier, No 148....	21-12-03	1000	29-8-07	24	Accident	Henri Campeau
696	Rév. C. E. Ouellette....	20	B. F. N.-D. Ham, 142	2-10-05	1000	2-9-07	46	Accident	J. W. Trudeau
697	Arthur Haut.....	45	Garneau, No 118....	21-5-02	1000	14-9-07	58	Débilité générale	Eug. Mackay
698	Emery Béline.....	45	Papineauville, No 40	2-9-94	1000	20-9-07	33	Appendicite	J. Desrochers
699	Joseph Beaupré.....	28	St-Raymond, No 96.	21-5-03	500	27-9-07	34	Péritonite	P. E. Pagé
700	Joseph Prévost.....	31	D'Argenteuil, No 84	8-7-95	1000	9-9-07	44	Urémie	J. A. Ranger
701	Jos. Eliz. Caisse.....	49	St-Émés, No 114...	20-4-97	1000	13-10-07	60	Cancer du nez	

ETAT FINANCIER

Au 31 Octobre 1907

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

Balance au 30 septembre 1907.....	\$709,319.53
Produit des contributions.....	18,963.60
Intérêts.....	43.00

\$728,326 13

DÉBOURS

Par bénéficiaires et héritiers de feu :	
J.-Prime Baril.....	\$ 1,000.00
Onésime Dépatie.....	1,000.00
Rév. Wilfrid Vinet.....	1,000.00
Henri Rou-seau.....	1,000.00
Homer Hogue.....	500.00
Joseph Beaupré.....	500.00
J.-Auguste Lepage.....	1,000.00
Joseph Lauzon.....	500.00
Achille Rheault.....	1,000.00
Joseph Boucher.....	1,000.00
Pierre Trudel.....	2,000.00
Ern.-C. Turcotte.....	1,000.00
Denis Desmarais.....	500.00
Eméry Béliste.....	1,000.00
" Caisse générale, 5% des contribut.	948.18
" Balance au 31 octobre 1907.....	714,377.95

728,326.13

CAISSE CENTRALE DES MALADES

RECETTES

Balance au 31 septembre 1907.....	\$ 21,153.42
Produit des contributions.....	1,277.24
Intérêts.....	1.00
Réserve.....	61.34

\$22,493.00

DÉBOURSÉS

Par Indemnités.....	\$ 684.20
" Reserves.....	6.00
" Caisse générale, 5% des contribut.	63.86
" Balance au 31 octobre 1907.....	21,738.94

\$ 22,493.00

CAISSE GÉNÉRALE

RECETTES

A 5% des contributions.....	\$ 1,012.04
" Rétribution.....	354.50
" Revue.....	16.17
" Droits d'entrées.....	88.00
" Revision et mutation.....	18.50
" Fournitures.....	104.79
" Intérêts.....	1.10
" Assurance garantie officiers, cer- cles et B. P.....	19.46
" Dépôt re prêts.....	10.00
" Divers.....	353.03

\$ 1,977.59

" Balance au 1er octobre 1907.....

\$ 7,182.55

DÉBOURSÉS

Par organisation.....	\$ 600.88
" Fournitures.....	293.50
" Propagande.....	654.94
" Entretien du bureau :	
Loyer.....	78.00
Assurances.....	64.00
Eclairage.....	7.65
Impressions.....	9.25
Papeteries.....	22.95
Mobilier.....	10.63
Diplômes et certificats.....	260.05
Salaires d'officiers et employés.	720.81
Révisions examens.....	174.40
" Inspection.....	423.12
" Frais investigation réclamation.	104.40
" " placements légaux.....	33.12
" Revue.....	291.55
" Assurance garantie officiers cer- cles et B. P.....	13.17
" Remboursement dépôts re prêts.	100.00
" Divers.....	349.63

\$ 4,212.05

" Balance au 31 octobre 1907.....

2,970.507,182.55

RÉSUMÉ

Balance Caisse de dotation.....	\$714,377.95
" " C. des Malades.....	21,738.94
" " Générale.....	2,970.50
" " d'Epargnes.....	49,078.55

\$788,165.94

PLACEMENT DES FONDS

Fabriques.....	34,700.00
Municipalités scolaires.....	46,438.93
Municipalités.....	26,040.00
Prêts hypothécaires.....	678,999.41
Dépôt Gouvernement Nouveau-Brun- swick.....	10,000.00

\$796,178.34Cercles, etc. — Surplus de remises
non couvertes par les rapports
mensuels, etc.....

684.54

\$795,493.80Avances par banques pour compléter
prêts hypothécaires.....

7,327.86

\$788,165.94

Montréal, 31 octobre 1907.

En foi de quoi nous avons signé,

L. J. D. PAPIEREAU, S. G.

A. ST-CYR, T. G.

Certifié correct,

O. BOURDON,
J. A. MIGNEAULT, } Auditeurs.

Avis aux Membres Malades

Formalités à remplir

1° AVIS DE MALADIE (formule No 5).

Cet avis doit être adressé, au début de la maladie, au secrétaire-archiviste du cercle, si le membre malade est inscrit à une caisse locale des malades (art. 257, 262, 263 des statuts). Lorsque le membre est inscrit à la Caisse Centrale des Malades, cet avis est donné au Secrétaire général et doit être accompagné d'un certificat de médecin attestant la nature et la cause de la maladie.

La période antérieure à la date à laquelle cet avis est expédié ne donne lieu à aucune indemnité. La formule No 5 est reproduite dans la version imprimée des statuts, immédiatement avant la table des matières; elle est aussi reproduite dans la plupart des livrets de reçus des membres, sur des feuilles imprimées et perforés qui peuvent être détachés de ces livrets pour donner l'avis requis.

2° CERTIFICAT DE MEDECIN (formule No 5B).

Ce certificat doit être produit à la direction de la caisse, tous les 30 jours, au moins, par les membres malades inscrits à la Caisse Centrale des malades (265) et aussi par ceux inscrits à la Caisse Locale des malades qui résident ou séjournent en dehors d'une circonscription de visite (art. 261 et 263). Ceux qui négligent de fournir ce certificat, tel que requis, sont déchus du droit de réclamer l'indemnité depuis la date du dernier certificat présenté. La Société a intérêt à suivre ses malades et à être renseignée convenablement, tous les mois, sur l'état de santé.

3° RECLAMATION (formule No 5A).

Chaque fois qu'un membre désire toucher l'indemnité qui lui est due, il doit en faire la demande sur la formule précitée, — et produire un certificat du Médecin (5B), s'il n'en a pas déjà produit couvrant la période pour laquelle l'indemnité est réclamée. — Lorsque le membre réside ou séjourne en dehors d'une circonscription de visite, il doit aussi appuyer sa réclamation d'un certificat du curé ou d'un juge de paix (formule 5C).

Le membre qui est inscrit à la Caisse Centrale des Malades et qui réside dans la paroisse où son cercle ou bureau de perception est établi, doit communiquer sa réclamation à son cercle ou au Comité de Surveillance de son B.P. pour approbation, avant de l'adresser au Conseil Général.

4° ARTICLES DES STATUTS A CONSULTER.

(A) Pour Caisse locale des malades : 208, 208A, 247, 253, 254A à 264.

(B) Pour Caisse Centrale des malades : 247, 249, 254, 254A, 255, 258, 259, 260, 265 et 266.

5° FORMULES (où se les procurer).

Les cercles doivent fournir à leurs membres des exemplaires des formules 5A, 5B, 5C, au besoin et lorsque requis. Ils se feront un devoir de prêter assistance à leurs membres malades pour qu'ils remplissent convenablement les formalités nécessaires.

Les membres des bureaux de perception doivent s'adresser au Secrétaire général. Toutefois, les percepteurs de ces bureaux doivent toujours avoir en mains des exemplaires de toutes les formules dont les membres de ces bureaux peuvent avoir besoin.

Cartes de Cercles

Lorsque le cercle porte le même nom que la ville ou paroisse où il est établi, le nom de ces dernières n'est pas répété. Il en est ainsi pour les officiers. S'ils ne demeurent pas en dehors de la paroisse où le cercle a son siège, nous ne mentionnons pas l'adresse.

Abréviations—CL. signifie cercle; SB. P. G., substitut du P. G.; S.A., sec.-archiviste; S.F., sec.-financier; Md.F., médecin-examinateur.

No 1—CL. ST-JOSEPH, Montréal: SB. P. G., Ed. Leduc, 31 Souvenir; Prés. F. X. Leduc, 601 St-Urbain; Md. E. G. K. Larin, 383 St-Denis; S.A., O. Bourdon, 301 Versailles; S.F. G. K. Clapin, 321 Beigneux. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., sous-sol église St-Joseph.

No 2—CL. MONT-ROYAL, Montréal: S.A. E. A. Grisé, 198 Richelieu. S.F., R. Legault, 154 Couroul; Réunions, le 2e et 3e vendredis, 45 Vinté, 8 hrs p.m.

No 3—CL. BEAUBARNON, S.A. Jos. Fortier; S.F., André Leduc. Réunions, 2e et 4e lundis, 8 hrs p.m., Salle Vachon.

No 4—CL. DORVAL: S.A., Emery Quésnel; S.F., J.B. LeFebvre, eumeriea. Réunions, 1er et 3e mardis, 7.30 hrs p.m., annexe chapelle.

No 5—CL. VILLE-MARIE, Montréal: S.A., Edouard Barolet, 2334 1-2 St-Jacques; S.F., J. A. Binchard, 975 Ste-Jacques. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Kaly, 48 rue Fulford.

No 6—CL. SACRE-COEUR, Montréal: Chaplain, R. V. F. L. T. Adam, Chan. Hon.; S.F. G., Edr. Brien, 378 Ontario Est; Prés. J. M. Michaud, 548 Fleury; S.A., J. E. Beaujoin, 237 Visitation; S.F. W. Dufault, 784 Ontario Est. Md. E. A. Lapierre, 410 Fleury. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle St-Vincent de Paul.

No 7—CL. STE-ANNE DE BELLEVEUE: S.A., L. J. Boileau; S.F., Moïse C. Besner. Réunions, 2e et 4e lundis, 7 1/2 p.m., salle M. G. Besner.

No 8—CL. ST-PIERRE, Montréal: S.A., Théo. Bénaux, 1156 St-André; S.F., J. A. Migneault, 296 St-Hubert. Réunions, 2e et 4e lundis, 8h. p.m., Bâtisse des Rév. Pères Oblats 1.9 Visitation.

No 9—CL. STE-GENEVIÈVE, Co. Jacq. Cartier; S.A., Al. 1440 Boileau; S.F., A. Z. Libersan. Réunions, 2e mercredi, 7 hrs p.m., chez le notaire Libersan.

No 10—CL. ST-CHARLES, Montréal: Chaplain, Rév. A. C. Robillard S.B.P.G., Isid. F. rier, 146 Centre; Prés. F. X. A. Fortin, 292 Centre; Md. E. E. G. Dagnacis, 357 Centre; S.A., N. Beilale, 411b Centre; S.F., S. Laprade, 397 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., salle Quintal, coin Centre et Charlevoix.

No 11—CL. NOTRE-DAME, Montréal: S.A. et S.F. Dr G. E. Cartier, 303 Carré Chabolliz. Réunions, 4e mardi, 8 heures p.m., 190 rue St-Maurice.

No 12—CL. ST-HENRI, Montréal: S.A., J. E. Ferras, 3583 Notre-Dame; S.F., P. G. Poirier, 46 Park Av. Réunions 2e et 4e jeudis, 8 hrs p.m., Salle Union St-Joseph St-Henri, 3624, rue Notre-Dame.

No 13—CL. ST-JACQUES, Montréal: S.A., Eug. H. Godin, 50 St-Jacques; S.F., J. E. Lafontaine, 187 St-Hubert. Réunions, dernier samedi (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CL. ST-JEROME, Co. Terrebonne: S.A. A. Desrochers; S.F., D. Alphée Labelle. Réunions, 1er et 3e dimanches après grand-messe, au bureau de Louis Labelle.

No 15—CL. ST-MEDARD, Coxeau-Station: S.A., H. B. Smith; S.F., Abbé J. A. Lippé. Réunions, 4e dimanche, salle Doucet 3 30 hrs p.m.

No 16—CL. ST-VALIER, Québec: S.A., L. J. B. Lépine, 59 rue Hermine; S.F. et Trés., Em. des Vallières, 412 St-François. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 'salle Moisan.

No 17—CL. ST-STANISLAS, Co. Beauharnois: S.A., Moïse Bergevin; S.F., P. Laplante. Réunions, dernier vendredi, salle Laplante.

No 18—CL. NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot; S.A., W. Pilon S.F., J. Daoust. Réunions, 2e dimanche, après-midi, office du curé.

No 19—CL. LAROCQUE, Sherbrook: S.A., J. B. Duchesneau; S.F., E. F. Béard. Réunions, 2e jeudi, 7.30 hrs p.m., Block Murray, rue King.

No 20—CL. ST-LOUIS DE TERREBONNE: S.A. et S.F., A. Onellelle. Réunions, 2e et 4e mercredis, à 7.30 hrs p.m., Salle des Artisans.

No 21—CL. ST-MARTIN, Co. Laval: S.A., C. A. Descaur, Bord-à-Plouffe; S.F., J. L. Allard. Réunions, dernier samedi.

No 22—CL. ROCHELLE, Montréal: S.A., A. Roy, 23a Darling; S.F., W. Desjardins, 18 Décey. Réunions, 2e et 4e mercredis, 8 hrs p.m., 1513 Notre-Dame Est.

- No 31—CL. MONTREAL, St-Jacques L'achigan; S.A., M. Granger, N.F.; S.F., Dam. Forest. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique.
- No 32—CL. SALABERRY, Valleyfield; A. D. A. Dalgand; S.F., Léopold Laplante. Réunions, 1er et 3e dimanches, salle Monstria, rue Ste Océlie.
- No 33—CL. ST-PAUL, ville St Paul; S.A., N. Domingue; S.F., Narcisse Boyer. Réunions, dernier mardi, 8 hrs p.m., Salle Daoust.
- No 37—CL. CONTRECOEUR; S.A., Dr G. Marotte; S.F., Ed. Handfield. Réunions, dernier lundi, bureau E. Handfield, 7.30 p.m.
- No 42—CL. ST-VINCENT, Montréal; S.A., W. Lachapelle, 1356 Ste-Catherine Est. S.F., J. H. Paquet, 222 Fullum, Réunions, dernier jeudi, 8 hrs p.m., salle Larivière, 5 Dufresne.
- No 44—CL. ST-LOUIS, Montréal; S.A., G. A. Mallouin, 909 Demontigny Est; S.F., Jos. de Vaudruil, 697 Berri. Réunions: 1er et 3e mercredis, 8 hrs p.m., Salle Brault, 571 rue Berri.
- No 46—CL. RIGAUD; S.A., J. A. H. Chevrier; S.F., Jules A. Desjardins. Réunions, le dernier dimanche, au bureau J. A. Desjardins, 8 hr. p.m.
- No 48—CL. SAGARD, Sault-au-Récollet; S.A., Avila Prévost; S.F., Fernand Brousseau. Réunions, dernier vendredi, salle Prévost, à 8½ hrs p.m.
- No 49—CL. JACQUES-CARTIER, Laché; S.A., J. S. A. Ashby; S.F., Jos. Leclair. Réunions, 2e et 4e mardis, 8 hrs p.m., salle Uni en St-Joseph.
- No 50—CL. ST-GUILLAUME, Co. Yamaska; S.A., P. E. Sylvester; S.F., L. A. D. Gauthier. Réunions, 3e dimanche 8½ hrs p.m., salle Foliveau.
- No 54—CL. ST-JEAN CHRYSTOSTOME; S.A., J. E. Dérouse S.F. et Md. E., A. J. Toupin. Réunions, dernier jeudi, 7 hrs p.m. salle du Conseil.
- No 58—CL. STE-JUSTINE; S.A., Georges Desparis; S.F., N. Bédard. Réunions, dernier dimanche, 8 hrs p.m., chez M. Desir Lauzon.
- No 60—CL. SOULANGES, Les Cèdres; S. A. Roch Leduc, 60 Acadie; S.F., C. Laboussièrre. Réunions, dernier vendredi, salle Jos. Montpetit, 8 hrs p.m.
- No 61—L. MAISONNEUVE, Montréal; S.A., L. P. Fortin, 840 St-Paul; S. F., P. Lesage, 820 St-André. Réunions, les 1er et 3e vendredis, salle Rifeil, 8.15 p.m., coin Amherst et de Montigny.
- No 64—CL. NOTRE-DAME DE BULL; S.A., Hor. Filire; S.F., J. E. Caron. Réunions, salle Lafoché, rue du Lac, 2e et 4e vendredis à 8 h. p.m.
- No 65—CL. ST-FRANÇOIS-XAVIER, L'Épiphane; S.A., Médard chez M. G. Coderre.
- No 66—CL. S'APRAIRIE; S.A., Alphonse Duranseau; S.F., A. F. Grondin. Réunions, 4e lundi, chez A. F. Grondin.
- No 67—CL. ST-HYACINTHE, St-Hyacinthe, Qué., S.A., B. L'Homme; S.F., L. A. Breton. Réunions: 1er et 3e mardis 197, Cascades.
- No 69—CL. ST-GEORGES, Maisonneuve; S.A., Micho Couture, 475 Orléans; S. F., Amédée Beaudry, 75 Bourbonnière. Réunions, 3e lundi, 8 hrs p.m., 191 Laurent.
- No 72—CL. ST-BARTHELEMI, Co. Berthel; Chapelain, Rév. Régis Boivin; Sb P.G., Jos. Lafontaine; Prés., Oct. Lanotz, Md.E. E. Landry; S.A., Jos. Joinville; S.F., Ch. L'Heureux. Réunions, lundi, 7 hrs p.m.
- No 73—CL. CHARLEMAGNE, ville St-Louis; Sb P.G., J. P. Lamarche, N. P., 1047 St-Hubert; Prés., J. P. Martineau, Jr, 735 Montans; S.A., Léon Deloy, 490 av. Mt Royal. S.F., L. N. Cadieux de Courville, 96 Pontiac; Md.E., Ern. E. Lauzon, 411 Ave Mont-Royal. Réunions, 1er et 3e mardis, 9 Pontiac.
- No 75—CL. BOURGET, Montréal; Chapelain, Rév. M. Demers, Sb P.G., J. C. Lamothé, 4933 St-Hubert; J. P. Labarre, 347 Berri; Md. E. Ad. Caynin 218 Maisonneuve; S. A., J. Desjardins, 1774 Beaudry; S. F., Wilf. Piché, 870, Dorchester. Réunions, 1er et 3e mercredis, salle Dionne, 784 Est Ste-Catherine, 8 hrs p.m.
- No 80—CL. PIERREVILLE; S.A., H. L. Shooner; S.F., E. Shooner. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Shooner.
- No 82—CL. ST-CASIMIR, Co. Portneuf; S.A., L. A. Lacroix S.F., J. A. Bélanger. Réunions, 2e et 4e lundis, 7.30 hrs. p.m. salle Frénesse.
- No 91—CL. ST-JOACHIM, Louiseville; S.A., J. A. Vadeboncoeur; S.F., J. E. Lesage. Réunions, 1er et dernier du mois, édifice Bélair, 4.30 hrs p.m.
- No 94—CL. NOTRE-DAME DES VICTOIRES, Québec; S.A., E. Labrecque, 11 carré Notre-Dame; S.F., J. A. Gauvin, 10 Haldimac. Réunions, 4e lundi, 8 hrs p.m., 11 carré Notre-Dame.
- No 99—CL. STE-MARIE DE LA BEAUCHE; S.A., de Mon Larville Tascheron; S.F., A. Lemoine; Réunions, dernier dimanche, après la messe, salle publique.
- No 100—CL. ST-FRANCOIS D'ASSISES, Beauceville; S.A., E. O. Lemoine; S.F., God. Lachance. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle Lachance.
- 101—CL. DE LA BEAUCHE, St-Georges, Co Beauce; S.A., S. Paquet; S.F., Joseph Gagné. Réunions, dernier dimanche, chez M. Ludger Bolduc, 1.30 hr p.m.
- No 103—CL. ST-BERNARD, Sorel; S.A. et S.F., A. F. Vanasse. Réunions, 4e dimanche, salle Vanasse.
- No 108—CL. CHAMPLAIN, Québec; Chapelain, Rév. J. E. Plhet; Sb P.G. et Md.E., P. H. Hédrard, 256 St-Jean; Prés., Jos. Rondeau, 418 St-Jean; S.A., J. N. Gingras, 29 Berthelet; S.F., J. E. Rondeau, 418 St-Jean. Réunions, 2e et 4e mardi, 8 hrs p.m. salle Mon reuil, 87 D'Aiguillon.
- 112—CL. DELORIMIER; S.A., Emile Guyon, Tétreville, S.F., Wilfrid Fortier, 34 charrier; Réunions, 2e et 4e samedis, à 8 hrs p.m., salle Beaudry, 268 rue St-Robert.
- No 114—CL. ST-EUSEBE, Montréal; S.A., Pierre Guébo, 46 Nellada; S.F. et Md.E., J. A. Ranger, 1232 Ontario Est. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle Lemieux, coin Latendrie et Ibeville, 8 hrs p.m.
- No 118—CL. NOTRE-DAME DE GRANBY; S.A. Jean Gauthier; S.F., P. A. Feltier. Réunions, dernier mardi, 7½ hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.
- No 117—CL. ST-AUGUSTE, Montréal; S.A., J. A. Delorme, 154 Aguda; S.F. Le Desrriers 2554 St-Jacques. Réunions, 1er et 3e mardis, 3831 Notre-Dame à 8 hrs p.m.
- No 118—CL. GARNEAU, Montréal; S.A., J. P. Vincent, 801 Chamham; S.F., Jos. Labelle, 50 Vintet. Réunions, 3e mercredi, salle Duverny, 45 Vintet, 8 hrs p.m.
- No 119—CL. ST-TITE; Chapelain M. lecuré J. B. Grenier; Sb P.G., Ar h Ferron; S.A. et S.F., J. P. Jacco; Md E., L. N. E. Lacourrière. Réunions, 3e dimanche, 8 hrs p.m., salle Leduc.
- No 122—CL. DUVERNAY, Montréal; Chapelain et Sb P. S. A., Joseph Méandré, 174 Duvernay; S.F. O. Legault, 176 Duvernay; Md.E., Henri Campeau, 3201 No De-Rame. Réunions, 3e jeudi, à la salle Duvernay, No 45 Vintet, 8 hrs p.m.
- No 124—CL. TRIFLUVIEN, Trois-Rivières; S.A., L. G. Jourdain, Bureau de Poste; S.F., A. Lebrun, 27 Bonaventure. Réunions, 1er et 3e mardis, 8 hrs, 188 Notre-Dame.
- No 125—CL. STE-GENEVIEVE DE BATHURST; Chapelain Rév. M. Bellemare; Sb P.G., Donat Barbeau; Prés., A. Bou chard; S.A., L. M. J. Thibault; S.F., O. Duval; Md.E., F. A. Isari. Réunions, dernier dimanche, après la messe.
- No 126—CL. ST-EDOUARD, Montréal; S.A., J. A. H. Bohé, rier, 735 Huntly; S.F., J. B. Beaudry, 2016 St-Hubert; Réunions, 2e et 4e mardis, salle St-Edouard, 2016 Beaubien, 8 hrs p.m.
- No 127—CL. OLIER, Montréal; Chapelain, Rév. W. Hébert, P.S.B.; Sb P.G., Armand Grenier, 97 St-Jacques; Prés., Jos. Charretier, 122 St-Denis; S.A., O. Lapalme, 708 St-Urbain; S.F., J. A. Chouinard, 577 Dorchester Est; Md.E., L. A. Gagnier, 256 St-Denis. Réunions, 3e mercredi, Monumen National, 8 heures p.m.
- No 128—CL. BRUCHERI, Montréal; S.A., J.M.E. Laroche, 394 Hôtel de Ville; S.F., A. D. Quintin, 744 Ontario. Réunions, 1e et 3e vendredis, salle St-Louis, 588 Plessis, 8 hrs p.m.
- No 140—CL. CHICOUTIMI; S.A., D. V. Morrier; S.F., Alf Morrier. Réunions, 1er vendredi, salle Château Gagnuey, 8 hrs p.m.
- No 140—CL. STE-MARIE, Montréal; S.A., Av. Bourbonnière, 241 Rivard; S.F., Jos. Marois, 235 Plessis. Réunions 2e et 4e lundis, salle Gareau, 243 Maisonneuve, 8 hrs p.m.
- No 148—CL. CHENIER, Montréal; S.A., Geo. Guy, 265 R. chelleu; S.F., F. Basilières, 1308 St-André. Réunions, 1er et 3e samedis, 8 hrs p.m., salle Quintal, rue Charlevoix, près Centre.
- No 149—CL. ST-JEAN-BAPTISTE, Montréal; Chapelain, Rév. M. Augier, cure; Sb P.G., Albert Dépatie, 4514 Drolet; Prés., Nôé Leclerc, 874 Sanguinet; S.A., E. A. Desroches, 638 Montans; S.F., L. J. Forget, 1145 Boulevard St-Laurent; Md. E., P. Barrette, coin Drolet & Rachel. Réunions, 2e et 4e vendredis, 777 Sanguinet, 8 hrs p.m.
- No 150—CL. LAETIGUE, Longue-Pointe; Sb P.G., O. Barinet; Prés., Ald. Lachapelle; S.A., C. E. Lacroix; S.F. et T., P. Z. Guy; Md.E., J. P. Deschatelets. Réunions, dernier dimanche, 4 hr p.m., salle Guy, Beauvillage.
- No 158—CL. LECLERC, Woonsocket, R. I.; Chapelain, Rév. Nsp. Leclerc; Sb P.G., Ad. Archambault, 6 Longley, S. de Gaulle Av.; S.F., J. B. A. Savard, 198 East Front Md. E. H. J. Levasseur, 29 Hamlet, etc. Réunions, 1er et 3e dimanche, 3 hrs p.m. saliede la Cour Fidelity, 142 Main St.
- No 160—CL. VERDUN; S.A., J. A. Leclair, 84 Napoléon; S.F., Edgar St-Onge, 179 Ave Church. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Sauvé, 33 Ross, 8 hrs p.m.
- No 163—CL. STE-CHOLASTIQUE; S.A., Joseph Fortier; S.F., J. E. Langlois. Réunions, dernier mercredi, salle du Mar-ohé, 5 hrs p.m.

